

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Corse

Ajaccio, le 28 AVR. 2017

Service Risques, Energie et Transports
Division Prévention des Risques

Nos réf. : DPR/DF/PP/2017-448

Vos réf. : /

Affaire suivie par : Pierre PORTALIER
pierre.portalier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 04-95-23-70-85 – Fax : 04-95-22-26-40

Objet : Surveillance des retombées des rejets atmosphériques de la centrale du Vazzio

Monsieur le Président,

Votre observatoire a réalisé une étude de la surveillance des rejets issues de la centrale thermique du Vazzio dans l'environnement. Des mesures de polluants ont été faites en deux phases entre 2014 et 2015 sur la zone d'Ajaccio afin de connaître les concentrations des retombées dans l'environnement des rejets atmosphériques de la centrale.

Dans les conclusions de la première phase de cette étude, vous proposiez de poursuivre la surveillance du point appelé « Vazzio 3 » et d'étendre l'aire d'étude à la rive du sud d'Ajaccio. EDF a suivi votre proposition de poursuite d'étude.

Dans la deuxième phase, vous concluez notamment que « concernant le NO₂, les mesures ont montré que parmi les trois sites temporaires évalués pendant cette étude, c'est le site « Vazzio 3 qui est le plus impacté. [...] Cela montre bien si on observe les roses des vents sur la zone que ce site est impacté par les rejets de la centrale thermique. Pour autant ce site périurbain est également impacté par les activités anthropiques de proximité et tout particulièrement par le trafic routier mais aussi l'activité de la zone et des aménagements en cours. »

Par courrier en date du 29 décembre 2016, sur la base de votre étude, le directeur d'EDF Corse a proposé de « conserver en l'état le réseau de surveillance propre à la Centrale du Vazzio à savoir les sites de Piataniccina et Canetto ».

Cependant, l'analyse faite par mes services est moins affirmative. Ceci est notamment conforté au regard du ratio NO₂/NO_x élevé pour le site « Vazzio 3 », proche de celui de la station de Piataniccina voire au-dessus pour la période de mesures hivernales, ce qui indique que la source d'émission est éloignée. Les mesures relevées dans vos études confirment la mise à jour de la modélisation de la dispersion des rejets atmosphériques de la centrale du Vazzio faite par Numtech en 2013. Cette étude montrait que la station de Piataniccina n'était pas située au maximum de retombées des rejets atmosphériques de la centrale dans l'environnement. Et, comme vous l'indiquez également, il faut noter que la zone de la Confina, là où le site « Vazzio 3 » a été

QUALITAIR Corse
Lieu dit Lergie – RT 50
20250 CORTE

Horaires d'ouverture : 9h30-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 4 95 51 79 70 – fax : 33 (0) 4 95 51 79 89
19 Cours Napoléon
CS 10 006
20704 Ajaccio Cedex 9

implanté connaît un fort développement avec une zone commerciale et un projet de route. J'ajouterai également que des personnes que l'on pourrait qualifier de sensibles seront prochainement présentes dans cette zone avec les créations en cours du nouvel hôpital d'Ajaccio, d'immeuble d'habitation et d'un collège. Il est également évoqué un projet de crèche.

Fort des conclusions que vous avez émises et de l'analyse précitée, j'ai adressé au directeur d'EDF Corse un courrier de réponse dans lequel je lui ai indiqué que je vous solliciterai pour maintenir le site « Vazzino 3 » dans une surveillance temporaire pour les années à venir par le biais de vos moyens mobiles pour avoir un suivi représentatif de la valeur moyenne annuelle sur cette zone.

D'une part, ce suivi permettra de répondre à la réglementation qui prévoit dans l'arrêté ministériel du 26 août 2013 et notamment son article 38 que : « *L'arrêté préfectoral fixe les modalités de cette surveillance, en particulier le nombre et la localisation des points de mesure ainsi que les conditions de prélèvement et d'analyse.*

Les mesures sont réalisées en des lieux où l'impact de l'installation est supposé être le plus important. Les émissions diffuses sont prises en compte.


Les exploitants qui participent à un réseau de mesure de la qualité de l'air qui comporte des mesures du polluant concerné peuvent être dispensés de cette obligation si le réseau existant permet de surveiller correctement les effets de leurs rejets. »

D'autre part, ce point « Vazzino 3 » sera également un suivi avant/après de la nouvelle centrale du Vazzino dans la perspective de sa mise en service.

Dans le cas d'une réponse positive, je vous précise que, selon moi, la station de Piatanaccia mérite d'être conservée en surveillance industrielle pour à minima le suivi de l'activité des carrières et des installations de traitement de matériaux de la zone de Baléone, dont une étude est en cours par votre service.

J'adresse une copie du présent courrier au directeur d'EDF Corse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Directeur,

Daniel FAUVRE